

Compte rendu du groupe de travail CAPD du 1^{er} juin 2012

Calendrier prévisionnel de la 2eme phase du mouvement :

14 juin au 19 juin : publication des postes et ouverture serveur
A partir du 27 juin : publication des résultats 2ème phase
A compter du 9 juillet : phase d'ajustement (3^{ème} phase)



Interventions du snudi FO :

. L'administration a accédé à la demande du Snudi FO de permettre aux enseignants n'ayant pas pu participer à la première phase du mouvement de pouvoir participer à la deuxième phase.

. Le projet de circulaire fixe le nombre de vœux maximum à 30 et rend obligatoire la saisie de 3 vœux géographiques. Pour le Snudi FO, les vœux doivent rester des vœux, ce qui est incompatible avec le caractère obligatoire d'un type de vœu. **Le Snudi FO a demandé l'annulation de la saisie obligatoire des 3 vœux géographiques et a demandé l'augmentation du nombre maximum de vœux à saisir.**

. **Le Snudi FO est intervenu pour que les 42 postes qui ont été réservés pour les professeurs des écoles stagiaires soient proposés lors de la deuxième phase du mouvement aux titulaires.** Le Snudi FO a écrit au Directeur Académique pour que cette décision qui est illégale (cf. Courrier) soit annulée. D'une part, soustraire 42 postes au mouvement des titulaires (plus 22 postes qui seront réservés lors de la 2^{ème} phase et la 3^{ème} phase) est inacceptable alors que plus de 600 professeurs des écoles titulaires du département sont sans affectation à l'issu du premier mouvement. D'autre part, cette mesure n'est pas de nature à répondre aux besoins d'une véritable formation initiale. Opposés à la réforme de la formation des maîtres, dite mastérisation, dont nous continuons à demander l'abrogation, nous ne pouvons que nous opposer à une mesure qui place des stagiaires en totale responsabilité devant une classe sans formation professionnelle. Des annonces de restauration de la formation initiale ont été faites par le gouvernement. Nous espérons qu'elles seront rapidement suivies d'effets.

En attendant, il semblerait plus adapté d'affecter les PES en surnombre dans les écoles, avec des modules de formation en observation, en pratique accompagnée et en prise de responsabilité progressive ou même, à défaut, sur des postes fractionnés. Il y aura lors de cette rentrée encore quelques enseignants en « surnombre ». **Comment comprendre qu'on choisisse de mettre des titulaires en surnombre alors que des stagiaires sans aucune formation seraient en responsabilité à plein temps dans une classe !**

. Enfin, pour la partie 3^{ème} phase manuelle du mouvement en présence des représentants syndicaux, le Snudi FO est intervenu contre la proposition d'une organisation syndicale qui proposait d'ajouter à la phrase « les vœux seront examinés sur les communes (tout type de poste) figurant parmi les vœux émis par les participants à la seconde phase » la mention « tout type de poste Y COMPRIS ASH ». **Pour le Snudi FO, aucun enseignant ne doit être obligé de travailler dans l'enseignement spécialisé s'il n'est pas lui-même spécialisé ou au moins volontaire. Le Snudi FO défendra tout collègue dans cette situation.**

SNUDI FO Haute-Garonne 
www.snudifo31.com Mail : snudi.fo31@gmail.com
93, bd de Suisse 31200 Toulouse
Tél 05.61.47.89.55 Fax 09.59.86.78.22